

## Appendice D – Espèces en péril

## Appendice D : Espèces en péril déclarées dans les environs de l'aire de l'étude du sous-bassin hydrographique du ruisseau Beckett

Noms de l'espèce	Statut en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> <sup>1</sup>	Statut en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril (LEP)</i> <sup>2</sup> du gouvernement fédéral	Source	Commentaires
Anguille d'Amérique American Eel ( <i>Anguilla rostrata</i> )	Espèce en voie de disparition* (statut reconfirmé par le CDSEPO <sup>3</sup> en janvier 2013)	À l'étude pour l'ajouter dans l'annexe 1; cette espèce a été inscrite dans la liste des espèces menacées par le COSEPAC <sup>4</sup> en mai 2012.	CIPN <sup>5</sup> , 2019  McIntosh Perry, 2016	Espèce essentiellement nocturne se cachant de jour dans les substrats mous ou la végétation submergée. Aussi protégée en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> .  On trouve cette espèce dans la rivière des Outaouais; elle pourrait aussi se trouver dans le ruisseau Beckett non loin du point de confluence.
Hirondelle de rivage Bank Swallow ( <i>Riparia riparia</i> )	Espèce menacée (juin 2014)*  Réponse du gouvernement publiée en avril 2017; règlement sur l'habitat reporté en date de juin 2017.	Espèce menacée (annexe 1) : novembre 2017	CIPN, 2019  EOC <sup>6</sup> , 2006	Niche en colonies; creuse son nid sur les rivages limoneux ou sablonneux en érosion, dans les parois des sablières, etc. Il faut aussi protéger les individus et leurs nids en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .  Nichage confirmé dans l'aire de l'étude dans le cadre de l'AONO 2001-2005 <sup>7</sup>
Hirondelle rustique Barn Swallow ( <i>Hirundo rustica</i> )	Espèce menacée (janvier 2012); rétrogradée au rang d'espèce préoccupante le 25 janvier 2023. Stratégie de rétablissement publiée en août 2014; réponse du gouvernement en mai 2015	Espèce menacée (annexe 1) : novembre 2017  Consultation en cours pour rétrograder le statut au rang d'espèce préoccupante d'après le rapport du COSEPAC en mai 2021.	CIPN, 2019  EOC, 2006	Niche sur les granges et d'autres structures; se tient dans des endroits dégagés à la recherche d'insectes volants. Il faut aussi protéger les individus et leurs nids en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .  Dans plusieurs parties de l'aire de l'étude dans le cadre de l'AONO 2001-2005
Frêne noir Black Ash ( <i>Fraxinus nigra</i> )	Espèce en voie de disparition en date du 26 janvier 2022; protection reportée.	À l'étude pour l'ajouter dans l'annexe 1; évaluée comme espèce menacée par le COSEPAC en novembre 2018.		Espèce en voie de disparition en raison des effets de l'agrile du frêne. On la retrouve dans les terres humides, les plaines inondables et les boisés humides.

Noms de l'espèce	Statut en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> <sup>1</sup>	Statut en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril (LEP)</i> <sup>2</sup> du gouvernement fédéral	Source	Commentaires
Guifette noire Black Tern ( <i>Chlidonias niger</i> )	Espèce préoccupante	Aucun statut (espèce qui n'est pas en péril à l'échelle nationale)	CIPN, 2019 EOC, 2006	Se reproduit en colonies éparses dans les marécages. Il faut aussi protéger les individus et leurs nids en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> .  Relevés antérieurs associés à la baie Lafontaine et aux berges de la rivière des Outaouais; nichage confirmé dans la partie occidentale de l'aire de l'étude dans le cadre de l'AONO 2001-2005.
Tortue mouchetée Blanding's Turtle ( <i>Emydoidea blandingii</i> )	Espèce menacée* (statut reconfirmé en août 2018)  Stratégie de rétablissement : décembre 2019	Espèce en voie de disparition (annexe 1) en date de septembre 2021.  Stratégie de rétablissement : décembre 2018	MRNF, 2016  Ontario Nature, 2016	Cette espèce habite les lacs tranquilles, les cours d'eau et les milieux humides dotés d'une végétation émergente abondante; on la trouve fréquemment dans les forêts des hautes terres attenantes. Les individus (et leurs œufs) sont également protégés en Ontario dans le cadre de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .  Espèce observée non loin de l'aire de l'étude en 2007 et 2008.
Goglu des prés Bobolink ( <i>Dolichonyx oryzivorus</i> )	Espèce menacée (septembre 2010)  Stratégie de rétablissement publiée en juin 2013; projet de réponse du gouvernement : septembre 2015	Espèce menacée (annexe 1) : novembre 2017	CIPN, 2019 EOC, 2006	Nids dans les prairies à faucher, dans les prés et dans les terres stériles où poussent de hautes herbes. Il faut aussi protéger les individus et leurs nids en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> .  Espèce observée dans différents secteurs de l'aire de l'étude, dont Cumberland (2005) et non loin du refuge d'oiseaux migrateurs du ruisseau Beckett (2004). Nichage confirmé dans l'aire de l'étude dans le cadre de l'AONO 2001 2005.
Noyer cendré Butternut ( <i>Juglans cinerea</i> )	Espèce en voie de disparition (statut reconfirmé en août 2018)	Espèce en voie de disparition (annexe 1); stratégie de rétablissement finale publiée en 2010.	CIPN, 2019	Espèce en voie de disparition en raison de la maladie fongique. L'habitat (boisés des hautes terres et haies-clôtures) n'est pas un facteur limitatif.  Relevés antérieurs dans de nombreux secteurs de l'aire de l'étude; relevés récents non loin du secteur de Cumberland dans le bassin de réception C.

Noms de l'espèce	Statut en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> <sup>1</sup>	Statut en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril (LEP)</i> <sup>2</sup> du gouvernement fédéral	Source	Commentaires
Paruline du Canada Canada Warbler ( <i>Cardellina canadensis</i> )	Espèce préoccupante (septembre 2009); statut reconfirmé en 2021.	Espèce menacée (annexe 1) : février 2010  Stratégie de rétablissement finale : mars 2016 Le COSEPAC en a réévalué le statut en novembre 2020; il s'agit désormais d'une espèce préoccupante.	EOC, 2006	Préfère les forêts de feuillus matures avec des arbustes denses. Il faut aussi protéger les individus et leurs nids en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .  Un nid possible dans la partie ouest de l'aire de l'étude dans le cadre de l'AONO 2001 2005
Fouille-roche gris Channel Darter ( <i>Percina copelandi</i> )	Espèce préoccupante (août 2018)	Espèce préoccupante (annexe 1) : août 2019	CIPN, 2019	Préfère les cours d'eau au débit moyen et aux substrats sablonneux ou rocheux. Aussi protégée en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> .  Espèce captée par le personnel du MPO dans la rivière des Outaouais à plusieurs endroits en aval de la rivière Gatineau en 2011
Martinet ramoneur Chimney Swift ( <i>Chaetura pelagica</i> )	Espèce menacée (septembre 2009) Description générale de l'habitat publiée en juillet 2013	Espèce menacée (annexe 1)  Projet de stratégie de rétablissement : mars 2015	EOC, 2006	Niche dans les cheminées ouvertes en brique de style traditionnel (et, rarement, dans les arbres creux).  Habitat convenable présent dans l'aire de l'étude (par exemple les vieilles maisons dans les villages et dans les zones rurales)
Engoulevent d'Amérique Common Nighthawk ( <i>Chordeiles minor</i> )	Espèce préoccupante (septembre 2009)	Espèce menacée (annexe 1) : mars 2010.  Décision en instance pour la dégradation du statut afin d'en faire une espèce préoccupante.	CIPN, 2019	Niche dans des endroits dégagés très divers, y compris les plages, les champs et les toitures en gravier. Les individus et leurs nids sont également protégés en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> du gouvernement fédéral et de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> .
Sturnelle des prés Eastern Meadowlark ( <i>Sturnella magna</i> )	Espèce menacée (janvier 2012)	Espèce menacée (annexe 1) en date de novembre 2017.	CIPN, 2019  EOC, 2006	Nids dans les prairies à faucher, dans les prés et dans les terres stériles où poussent de hautes herbes. Il faut aussi protéger les individus et leurs

Noms de l'espèce	Statut en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> <sup>1</sup>	Statut en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril (LEP)</i> <sup>2</sup> du gouvernement fédéral	Source	Commentaires
	Stratégie de rétablissement publiée en juin 2013; réponse du gouvernement : décembre 2015. Description générale de l'habitat publiée en juillet 2013			nids en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> .  Nichage confirmé dans l'aire de l'étude dans le cadre de l'AONO 2001 2005. Espèce observée non loin de la baie Lafontaine (2004 et 2007), dans le refuge des oiseaux migrateurs du ruisseau Beckett et dans le secteur ouest de l'aire de l'étude (2002 et 2005)
Chauve-souris pygmée de l'Est Eastern Small-footed Myotis (bat) ( <i>Myotis leibii</i> )	Espèce en voie de disparition (juin 2014)*  Stratégie de rétablissement publiée en juin 2017; projet de réponse du gouvernement : novembre 2017.	Aucun statut	MRNF, 2016	La plus petite chauve-souris dans l'Est de l'Amérique du Nord. Rare partout où on la trouve. Perchoirs dans les crevasses rocheuses, les granges et les étables. Passe l'hiver dans des cavernes ou des mines abandonnées. Les individus sont aussi protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Pioui de l'Est Eastern Wood-pewee ( <i>Contopus virens</i> )	Espèce préoccupante (juin 2014)	Espèce préoccupante (annexe 1) en date de novembre 2017	CIPN, 2019 EOC, 2006	Espèce forestière, souvent aperçue près des clairières et des lisières. Il faut aussi protéger les individus et leurs nids en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> .  Espèce observée dans différents secteurs de l'aire de l'étude, dont les berges de la rivière des Outaouais. Nichage probable et confirmé dans l'aire de l'étude dans le cadre de l'AONO 2001 2005.
Bruant de Henslow Henslow's Sparrow ( <i>Ammodramus henslowii</i> )	Espèce en voie de disparition (statut reconfirmé en juin 2011)  Stratégie de rétablissement : mars 2015; réponse du gouvernement : mars 2016	Espèce en voie de disparition (annexe 1); statut reconfirmé en mai 2011.  Stratégie de rétablissement publiée en 2010	CIPN, 2019	Le bruant de Henslow préfère les champs de hautes herbes humides. Il faut aussi protéger les individus et leurs nids en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> .  Relevé antérieur dans les environs de l'aire de l'étude

Noms de l'espèce	Statut en vertu de la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition <sup>1</sup>	Statut en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP) <sup>2</sup> du gouvernement fédéral	Source	Commentaires
Esturgeon jaune Lake Sturgeon ( <i>Acipenser fulvescens</i> )	Espèce en voie de disparition (août 2018)  Stratégie de rétablissement finale publiée en 2011 Réglementation de l'habitat reportée	À l'étude pour l'ajouter dans l'annexe 1; le COSEPAC l'a inscrite dans la liste des espèces menacées en novembre 2006. (Statut reconfirmé en 2017)	CIPN, 2019	Uniquement présente dans les lacs et les rivières de grande taille. Se tient en eau fraîche, entre 4 m et 9 m du fond, sur des substrats mous; pond ses œufs sur un lit rocailleux en eaux courantes et peu profondes. Aussi protégée en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> .  Espèce présente dans la rivière des Outaouais tout de suite à côté de l'aire de l'étude (2009)
Petite chauve-souris brune Little Brown Myotis (bat) ( <i>Myotis lucifugus</i> )	Espèce en voie de disparition : janvier 2013*  Stratégie de rétablissement : décembre 2019	Espèce en voie de disparition (annexe 1) : décembre 2014  Stratégie de rétablissement publiée en décembre 2018	MRNF, 2016	Les colonies maternelles occupent des bâtiments. Nichent également dans les arbres en été; passent l'hiver dans des cavernes ou des mines abandonnées. Les individus sont également protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Tortue peinte Midland Painted Turtle ( <i>Chrysemys picta marginata</i> )	Espèce qui n'est pas en péril (septembre 2020)	Espèce préoccupante (annexe 1) en date de mai 2021	City Stream Watch, 2017	Lacs, étangs, milieux humides et courants dont le débit est lent, avec végétation aquatique et substrat fluide. Les individus (et leurs œufs) sont également protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .  Espèce observée en train de se prélasser sur des arbres abattus sur les berges du ruisseau Beckett
Couleuvre tachetée Milksnake ( <i>Lampropeltis triangulum</i> )	Espèce qui n'est pas en péril (juin 2016)	Espèce préoccupante (annexe 1) : plan de gestion publié en juillet 2015	MRNF, 2016	Répertoriée dans divers habitats ouverts ou broussailleux, ou dans des habitats de lisière, y compris les pâturages. Les individus (et leurs œufs) sont également protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Monarque Monarch butterfly ( <i>Danaus plexippus</i> )	Espèce préoccupante (statut reconfirmé en mars 2010)	Espèce préoccupante (annexe 1); le COSEPAC a rehaussé cette espèce au rang d'espèce en voie de	Espèce observée (cf. la photo 45 de l'appendice B).	Les facteurs de risque sont les menaces pour les aires d'hivernage des colonies au Mexique, la lutte antiparasitaire (insecticides et désherbage de l'asclépiade, son espèce hôte) et les menaces pour les zones de rassemblement sur leur itinéraire de migration. Les individus (et leurs œufs) sont

Noms de l'espèce	Statut en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> <sup>1</sup>	Statut en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril (LEP)</i> <sup>2</sup> du gouvernement fédéral	Source	Commentaires
		disparition en novembre 2016. Consultation en cours pour rehaussement du statut dans l'annexe 1		également protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .
Lamproie du Nord Northern Brook Lamprey ( <i>Ichthyomyzon fossor</i> )	Espèce préoccupante (statut reconfirmé en 2021)	Espèce préoccupante (annexe 1) pour la des Grands Lacs et du Saint-Laurent : plan de gestion publié en juillet 2018	CIPN, 2019	Espèce non parasitaire; préfère les eaux chaudes peu profondes. Les larves creusent leurs nids dans les substrats mous et y vivent pendant 7 ans. Espèce également protégée en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> .  Espèce observée dans la rivière des Outaouais; elle pourrait être présente dans le ruisseau Beckett non loin du point de confluence.
Tortue géographique Northern Map Turtle ( <i>Graptemys geographica</i> )	Espèce préoccupante Statut reconfirmé par le COSEPAC en janvier 2013	Espèce préoccupante (annexe 1) – statut confirmé par le COSEPAC en novembre 2012. Projet de plan de gestion publié en mars 2016	ORAA <sup>8</sup> , 2016	Espèce très aquatique, répertoriée seulement dans les lacs et les grandes rivières. Les individus (et leurs œufs) sont également protégés en Ontario en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .  On sait que cette espèce est présente sur l'île Petrie, en amont de l'aire de l'étude; elle pourrait aussi être présente dans les îles de la baie Lafontaine ou ailleurs sur les berges de la rivière des Outaouais.
Moucherolle à côtés olive Olive-sided Flycatcher ( <i>Contopus cooperi</i> )	Espèce préoccupante (septembre 2009)	Espèce menacée (annexe 1) : mars 2010. Décision en instance pour rétrograder l'espèce au statut d'espèce préoccupante	SSEN <sup>9</sup> , 1996	Espèce nichant aux abords des forêts; s'alimente dans des endroits dégagés aperçus du haut des arbres. Il faut aussi protéger les individus et leurs nids en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> .  Nid déclaré dans le rapport de la SSEN de 1996.
Hibou des marais Short-eared Owl ( <i>Asio flammeus</i> )	Espèce menacée en date du 15 janvier 2023. Il s'agissait auparavant d'une	Espèce préoccupante (annexe 1); consultation en cours pour rehausser le	CIPN, 2019  EOC, 2006	Nicheur terrestre; préfère les habitats ouverts comme les champs et les marécages. Il faut aussi protéger les individus et leurs nids en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .

Noms de l'espèce	Statut en vertu de la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition <sup>1</sup>	Statut en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP) <sup>2</sup> du gouvernement fédéral	Source	Commentaires
	espèce préoccupante.	statut au rang d'espèce menacée.		Nichage confirmé non loin de la partie ouest de l'aire de l'étude dans le cadre de l'AONO 2001 2005
Lamproie argentée Silver Lamprey ( <i>Ichthyomyzon unicupis</i> )	Espèce préoccupante en date de janvier 2013 (statut reconfirmé en 2021)	Espèce préoccupante (annexe 1) : août 2019	CIPN, 2019	Les larves creusent leurs nids (elles préfèrent les substrats mous) et y vivent de 4 à 7 ans; espèce filtreuse se nourrissant de plancton. Les adultes vivent moins de deux ans; parasite des gros poissons. Espèce également protégée en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> .  Espèce observée dans la rivière des Outaouais; elle pourrait être présente dans le ruisseau Beckett non loin du point de confluence.
Tortue serpentine Snapping Turtle ( <i>Chelydra serpentina</i> )	Espèce préoccupante (septembre 2009)	Espèce préoccupante (annexe 1) : février 2011  Projet de plan de gestion publié en mars 2016	CIPN, 2019  ORAA, 2016	Espèce très aquatique se tenant dans toutes sortes de terres humides, de plans d'eau et de cours d'eau. Espèce inscrite dans la liste du gibier reptile en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> .  Espèce observée dans les milieux humides de la baie Lafontaine et dans le refuge d'oiseaux migrants du ruisseau Beckett; elle pourrait être présente dans d'autres cours d'eau ou milieux humides de l'aire de l'étude.
Rainette faux-grillon de l'ouest Western Chorus Frog ( <i>Pseudacris triseriata</i> )	Espèce qui n'est pas en péril (2009)	Espèce menacée (annexe 1) : février 2010  Stratégie de rétablissement publiée en décembre 2015. Espèce protégée sur le domaine fédéral uniquement au moment d'écrire ces lignes	ORAA, 2016	A besoin de mares printanières (non permanentes) pour se reproduire. Courte durée de vie. Sensible à la perte de son habitat  Espèce observée dans les environs de l'aire de l'étude en 2007  REMARQUE : En vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> , le gouvernement du Canada pourrait élargir la protection de cette espèce aux terrains privés s'il juge la protection provinciale insuffisante. On n'avait pas encore rendu d'ordonnance en Ontario au moment d'écrire ces lignes.
Grive des bois Wood Thrush ( <i>Hylocichla mustelina</i> )	Espèce préoccupante (juin 2014)	Espèce menacée (annexe 1) : novembre 2017	CIPN, 2019	Forêts de feuillus ou forêts mixtes; sensible à la fragmentation de son habitat et au piratage de ses nids par les vachers. Il faut aussi protéger les

Noms de l'espèce	Statut en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> <sup>1</sup>	Statut en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril (LEP)</i> <sup>2</sup> du gouvernement fédéral	Source	Commentaires
				individus et leurs nids en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> .  Nichage probable dans la partie est de l'aire de l'étude dans le cadre de l'AONO 2001 2005.

\* Espèces assujetties aux règlements transitoires de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. (Autrement dit, il s'agit d'une espèce inscrite dans la liste pour la première fois lorsque la loi a été adoptée, en 2007, mais dont l'habitat n'a pas été protégé avant le 30 juin 2013; ou encore, il s'agit d'une espèce qui a été inscrite dans la liste pour la première fois en janvier 2013 ou à une date ultérieure, à moins d'avoir été expressément exclue du statut transitoire.)

## Notes

1. Les espèces en voie de disparition et les espèces menacées, ainsi que leur habitat, sont protégés en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. Les espèces préoccupantes et leur habitat ne sont pas protégés en vertu de cette loi; ils peuvent toutefois l'être en vertu d'autres lois, indiquées dans la colonne « Commentaires »; on peut aussi considérer que l'habitat des espèces préoccupantes constitue un habitat faunique important en vertu de la Déclaration de principes provinciale. Le MEPNP doit mettre au point des stratégies de rétablissement pour toutes les espèces en voie de disparition et toutes les espèces menacées. Ce ministère doit aussi mettre au point des plans de gestion pour les espèces préoccupantes (sauf si une stratégie de rétablissement ou un plan de gestion du gouvernement fédéral ont déjà été mis au point pour ces espèces en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*).
2. La *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral ne s'applique qu'aux espèces inscrites dans la liste de l'annexe 1. (Les espèces inscrites dans les listes des annexes 2 et 3 doivent être réévaluées par le COSEPAC, qui les rehaussera au rang de la liste de l'annexe 1 si on détermine que ces espèces sont toujours en péril.) Les espèces en voie de disparition et les espèces menacées de l'annexe 1, ainsi que leurs résidences, sont protégées. Cette protection ne s'étend qu'au territoire domanial fédéral, sauf dans le cas des oiseaux migrateurs ou des espèces aquatiques qui sont protégés partout au Canada. Le gouvernement peut étendre la protection des autres espèces inscrites dans les listes au territoire non fédéral si ces espèces ne sont pas réputées être suffisamment bien protégées en vertu des lois des provinces ou des territoires en cause. Il doit préparer, pour les espèces en voie de disparition et les espèces menacées, des stratégies de rétablissement qui font état des zones de protection de l'habitat essentiel en vertu de la loi. Il faut mettre au point des plans de gestion pour les espèces préoccupantes.
3. CDSEPO : Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario.
4. COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.
5. CIPN : Centre d'information sur le patrimoine naturel. Il s'agit du répertoire provincial des données sur les occurrences des espèces rares et de l'information générale sur le patrimoine naturel.
6. EOC : Études d'Oiseaux Canada.
7. AONO : Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario. Cet atlas est un relevé pluriannuel établi par des bénévoles compétents partout en Ontario afin de déterminer la distribution des oiseaux nicheurs dans cette province. La version la plus récente de cet atlas a été établie en 2001-2005 (EOC, 2006).
8. ORAA : Ontario Nature Reptile and Amphibian Atlas.
9. SSEN : Stratégie concernant les systèmes environnementaux naturels. Évaluation systématique des zones naturelles établie pour l'ancienne Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton en 1996.

## Sources d'information

Études d'Oiseaux Canada, Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada, Ontario Nature, Ontario Field Ornithologists et ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 2006, Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario; accessible en ligne : <http://www.birdsontario.org/atlas/index.jsp>.

Brownell, V.R. et B. Larson, 1995, An Evaluation Framework for Natural Areas in the Regional Municipality of Ottawa-Carleton, volume 2 : appendices techniques, Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

Brownell, V.R., S. Blaney, D. Brunton, C. Keddy et D. White, 1997, Natural Environment System Strategy: Summary Natural Area Reports, Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

Brunton, D., 2005, Urban Natural Areas Environmental Evaluation Study, appendice A : Vascular Plants of the City of Ottawa, avec la définition des espèces importantes, Ville d'Ottawa.

Coad, Brian W., 2011, Fishes of Canada's National Capital Region; accessible en ligne : <http://www.briancoad.com/main.asp?page=title%20pageNCR.htm>.

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), Évaluation et rapports de situation du COSEPAC et liste des rapports sur le statut du COSEPAC en préparation; accessible sur : <https://www.canada.ca/en/environnement-climate-change/services/committee-status-endangered-wildlife.html>.

Dobbyn, J., 1994, Atlas of the Mammals of Ontario, Federation of Ontario Naturalists.

Hanrahan, C., 2006, Personal communications (résultats de l'Atlas oiseaux nicheurs de l'Ontario pour la région d'Ottawa).

Gouvernement du Canada, 2010, Papillons du Canada, accessible dans la Banque d'espèces du Système canadien d'information sur la biodiversité : <https://agriculture.canada.ca/fr/science/systeme-canadien-dinformation-biodiversite-scib>.

Gouvernement du Canada, 2010-2022, Registre public de la *Loi sur les espèces en péril*; accessible sur : [https://www.sararegistry.gc.ca/species/default\\_f.cfm](https://www.sararegistry.gc.ca/species/default_f.cfm).

Gouvernement du Canada, 2012, Décret modifiant l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, DORS/2012-133, Gazette du Canada, volume 146, numéro 14.

Gouvernement du Canada. 2019a, Décret modifiant l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, DORS/2019-52, Gazette du Canada, volume 153, numéro 5.

Gouvernement du Canada, 2019b, Décret modifiant l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, DORS/2019-287, Gazette du Canada, volume 153, numéro 17.

Gouvernement du Canada, 2022a, Gazette du Canada, partie 1, volume 156, numéro 22 : Décret modifiant l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (Règlement 2).

Gouvernement du Canada, 2022b, Gazette du Canada, partie 1, volume 156, numéro 22 : Décret modifiant l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (Règlement 3).

Gouvernement de l'Ontario, 2007, *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*, version définitive accessible en ligne : [http://www.ontla.on.ca/bills/bills-files/38\\_Parliament/Session2/b184ra.pdf](http://www.ontla.on.ca/bills/bills-files/38_Parliament/Session2/b184ra.pdf)

Gouvernement de l'Ontario, 2009, Centre d'information sur le patrimoine naturel, base de données, consultée le 28 juillet 2009 : [http://nhic.mnr.gov.on.ca/nhic\\_.cfm](http://nhic.mnr.gov.on.ca/nhic_.cfm).

Gouvernement de l'Ontario, 2010, Liste officielle des espèces en péril en Ontario (LOEPO), version du 29 septembre 2010 consultée le 20 avril 2011 : <https://www.ontario.ca/fr/page/especes-en-peril>.

Gouvernement de l'Ontario, 2010, Modifications apportées à la Liste officielle des espèces en péril en Ontario (Règlement de l'Ontario 230/08), selon les modalités précisées dans le rapport du CDSEPO de novembre 2009 au ministre des Richesses naturelles (<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-richesses-naturelles-et-des-forets>) accessibles dans le Registre environnemental (ouvrage n° 010-9195) le 5 mars 2010.

Gouvernement de l'Ontario, 2010, Modifications apportées à la Liste officielle des espèces en péril en Ontario (Règlement de l'Ontario 230/08), selon les modalités précisées dans le rapport du CDSEPO de novembre 2009 au ministre des Richesses naturelles (<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-richesses-naturelles-et-des-forets>) accessibles dans le Registre environnemental (ouvrage n° 011-1048) le 31 août 2010.

Gouvernement de l'Ontario, 2010, Modifications apportées à la Liste officielle des espèces en péril en Ontario (Règlement de l'Ontario 230/08), selon les modalités précisées dans le rapport du CDSEPO de mars 2011 au ministre des Richesses naturelles (<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-richesses-naturelles-et-des-forets>) accessibles dans le Registre environnemental (ouvrage n° 011-3148) le 15 avril 2011.

Gouvernement de l'Ontario, 2011, Classifications du CDSEPO d'après les évaluations de mai-juin 2011 déclarées au ministre le 14 octobre 2011 (<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-richesses-naturelles-et-des-forets>) accessibles dans le Registre environnemental (ouvrage n° 011-5098) le 15 décembre 2011.

Gouvernement de l'Ontario, 2012, Résultats des réunions du CDSEPO de novembre 2011 et de mai 2012 ([http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/research/stdprod\\_101811.pdf](http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/research/stdprod_101811.pdf)); consultés dans le Registre environnemental (ouvrage n° 011-7632) le 19 décembre 2012.

Gouvernement de l'Ontario, 2014, Résultats des réunions du CDSEPO de janvier et de juin 2013 ([http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/document/stdprod\\_110517.pdf](http://www.mnr.gov.on.ca/stdprodconsume/groups/lr/@mnr/@species/documents/document/stdprod_110517.pdf)), consultés dans le Registre environnemental (ouvrage no 012-1553) le 14 avril 2014.

Gouvernement de l'Ontario, 2015, Résultats des réunions du CDSEPO de mai et de décembre 2014 (<https://www.ontario.ca/document/species-risk-classifications-and-rationales-may-and-december-2014-meetings>), consultés dans le Registre environnemental (ouvrage n° 012-3629) le 27 mars 2015.

Gouvernement de l'Ontario, 2016, Modification du Règlement de l'Ontario 230/08 (Liste officielle des espèces en péril en Ontario) en réaction au rapport du CDSEPO déposé le 15 mars 2016; document consulté dans le Registre environnemental (ouvrage n° 012-7721) le 15 juin 2016.

Gouvernement de l'Ontario, 2017, Modification du Règlement de l'Ontario 230/08 (Liste officielle des espèces en péril en Ontario) en réaction au rapport du CDSEPO déposé le 13 mars 2016; document consulté dans le Registre environnemental (ouvrage n° 013-0323) le 15 mai 2017.

Gouvernement de l'Ontario, 2018, Modification du Règlement de l'Ontario 230/08 (Liste officielle des espèces en péril en Ontario) en réaction au rapport du CDSEPO déposé le 2 mai 2018; document consulté dans le Registre environnemental (ouvrage n° 013-3499) le 3 août 2018.

Gouvernement de l'Ontario, 2021, Bulletin du Registre environnemental – Rapport annuel 2019-2020 du Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario (CDSEPO) au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs; document consulté dans le Registre environnemental (ouvrage n° 019-3524) le 27 avril 2021.

Gouvernement de l'Ontario, 2022, Rapport annuel de 2021 sur les évaluations des espèces du Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario | Registre environnemental de l'Ontario (REO 019-5296, publié le 25 avril 2022).

McIntosh, Perry, 2016, Étude de l'impact sur l'environnement et Rapport sur la conservation des arbres – Demande d'approbation du plan d'implantation et de modification du *Règlement de zonage*, 3400, chemin Old Montreal, Ville d'Ottawa; document préparé par Humanics Universal Inc. le 6 juin 2016 et modifié le 29 juin 2017.

Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN), 2019, Données sur les occurrences des espèces en péril (non publiées); document consulté en vertu d'un accord avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts et le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts.

NatureServe, 2011, NatureServe Explorer: An Online Encyclopedia of Life, comptes rendus des espèces consultés sur : <http://www.natureserve.org/explorer/>.

Oldham, M.J. et W.F. Weller, 2000, Atlas de la faune herpétologique de l'Ontario, Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-richesses-naturelles-et-des-forets> (données mises à jour le 15-01-2001); document consulté en ligne le 13 juin 2007.

Ontario Odonata Atlas, 2005, Centre d'information sur le patrimoine naturel, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-richesses-naturelles-et-des-forets> (données mises à jour le 15-02-2005).

Ontario Reptile and Amphibian Atlas, 2015, document consulté en ligne sur le site Web d'Ontario Nature : [http://www.ontarionature.org/protect/species/herpetofaunal\\_atlas.php](http://www.ontarionature.org/protect/species/herpetofaunal_atlas.php).

Club des naturalistes d'Ottawa, 2005, A Birder's Checklist for the Ottawa-Hull District, document consulté le 13 juin 2007 : <http://www.ofnc.ca/birding/birdchecklist.html>.

Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (MROC), 1997, Stratégie concernant les systèmes environnementaux naturels (SSEN).

Office de protection de la nature de la vallée Rideau (OPNVR), 2011, Becketts Creek 2011 Summary Report, City Stream Watch; document accessible en ligne : <https://www.rvca.ca/watershed-monitoring-reporting/reporting/city-stream-watch-reports>.

Office de protection de la nature de la vallée Rideau (OPNVR), 2017, Becketts Creek 2017 Catchment Report, City Stream Watch; document accessible en ligne : <https://www.rvca.ca/watershed-monitoring-reporting/reporting/city-stream-watch-reports>.